

MISE EN ŒUVRE DU SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

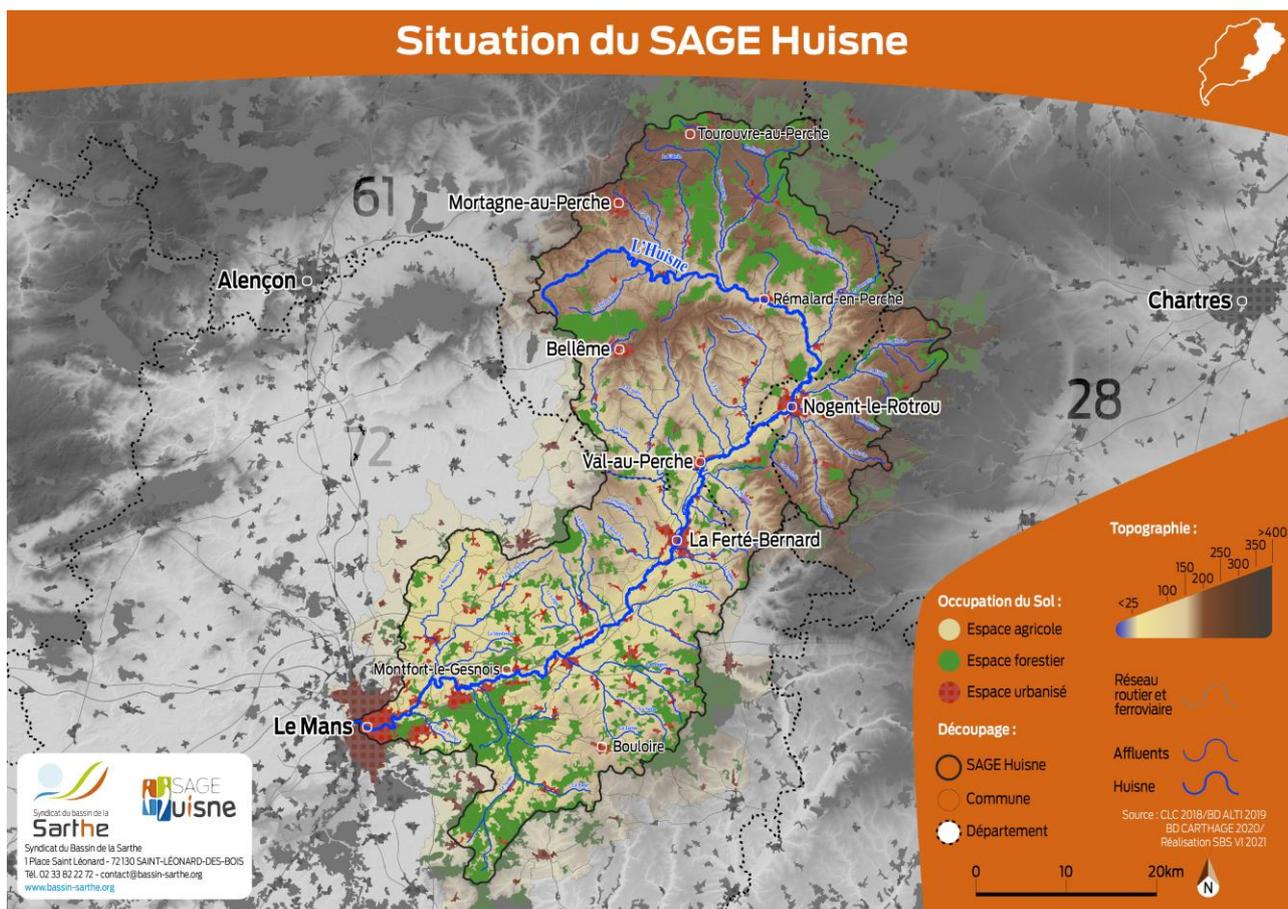
Validé par la Commission locale de l'eau, le 24/01/2023

1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte.....	2
2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau	8
3 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE.....	11
4 - Mise en œuvre opérationnelle du SAGE.....	12
5 - Actions de communication.....	13
6 - Budget et financement	14
7 - Analyse, bilan et perspectives.....	15



1 – PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 – Le bassin versant de l’Huisne, périmètre de mise en œuvre du SAGE



Le bassin de l’Huisne, situé à cheval sur les régions historiques du Perche au nord et du Haut-Maine au sud, regroupe tout ou partie des 154 communes situées dans les départements de l’Orne (54 communes, Région Normandie), d’Eure-et-Loir (26 communes, Région Centre Val de Loire) et de la Sarthe (74 communes, Région Pays de la Loire). La liste des communes du périmètre et la carte de situation du bassin sont annexées au présent document.

Principal affluent rive gauche de la rivière Sarthe, l’Huisne prend sa source à 180 mètres d’altitude sur la commune de La Perrière (Orne), au nord-ouest de la forêt de Bellême. Sa vallée s’étend sur 130 km de long, mais la rivière, méandrique, parcourt 187 km jusqu’à sa confluence avec la Sarthe au Mans, à environ 40 mètres d’altitude. L’Huisne est alimentée par près de 1 850 km de cours d’eau qui drainent un bassin versant de 2 396 km². Le bassin versant compte environ 185 000 habitants.

1.2 – Masses d'eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassants)

Le bassin versant de l'Huisne compte 29 masses d'eau superficielle. Le tableau ci-après présente l'état écologique évalué en 2017. Dans le détail, selon cette dernière évaluation :

- 12 sont en bon état ;
- 7 sont en état moyen ;
- 7 sont en état médiocre ;
- 3 sont état mauvais.

65 % des masses d'eau sont autour de la limite bon / moyen état et 35 % sont dégradés (état médiocre ou mauvais). De manière générale le bon état reste fragile : il est à préserver et à consolider.

CODE	NOM	ETAT ECOLOGIQUE EVALUE EN 2017
FRGR0461	L'HUISNE DEPUIS MAUVES-SUR-HUISNE JUSQU'A BOISSY-MAUGIS	4
FRGR0462a	L'HUISNE DEPUIS BOISSY-MAUGIS JUSQU'A LA FERTE-BERNARD	3
FRGR0462b	L'HUISNE DEPUIS LA FERTE-BERNARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4
FRGR0474	LA COMMEAUCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR0475	LA CORBIONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR0476	LA CLOCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3
FRGR0477	LA RONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3
FRGR0478	LA MEME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR0479	LA VIVE PARENCE DEPUIS BONNETABLE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4
FRGR0480	LA MORTE PARENCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	5
FRGR1210	LE GUE PERRY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4
FRGR1227	LE NARAI ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1235	LE MERDEREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	3
FRGR1239	LE DUE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1256	LA VIMELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1258	LE GRIGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3
FRGR1261	LA CHERONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	5
FRGR1267	LE MOULIN AU MOINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	2
FRGR1268	LA QUEUNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4
FRGR1285	LE VALMER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3
FRGR1301	LE MONTRETAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1312	LA MAROISSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4
FRGR1322	LE RAVINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	5
FRGR1333	LA ROUGETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4
FRGR1365	L'ERRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1394	LE BOISCORDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2
FRGR1427	LA VILETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3
FRGR1592	L'HUISNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MAUVES-SUR-HUISNE	2
FRGR1593	LE CHENE GALON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2

1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE a été arrêté le 27 janvier 1999. Le bassin versant de l'Huisne fait partie du bassin versant de la rivière Sarthe (8 000 km²).

La Commission locale de l'eau a été instituée par arrêté du 15 juillet 1999. En novembre 2017, la composition de la CLE a été renouvelée dans sa totalité. Le dernier arrêté de renouvellement datait du 8 novembre 2011. Elle compte 58 membres titulaires :

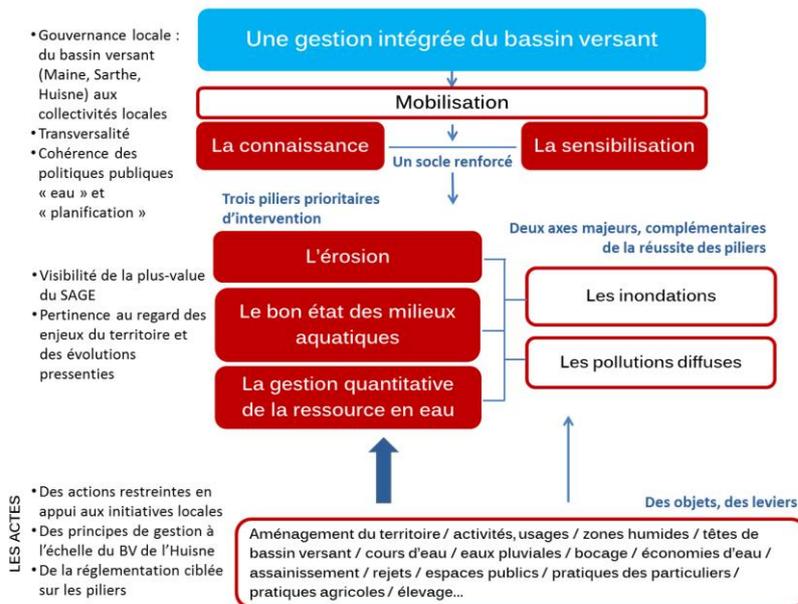
- Collèges des élus : 29 membres.
- Collège des usagers : 18 membres.
- Collège de l'État et de ses établissements publics : 11 membres.

Suite aux élections locales du printemps 2020, un arrêté modifiant la composition de la CLE a été pris fin 2020. La CLE a pu être réinstallé le 18 février 2021 à Saint-Mars-la-Brière. Elle est présidée par M. Michel ODEAU (maire de Villaines-la-Gonais - 72). Ses vice-présidents sont M. Daniel CHEVEE (Communauté de communes Coeur de Perche - 61) et M. Philippe RUHLMANN (Communauté de communes du Perche - 28).



Le SAGE révisé a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 12 janvier 2018. La mise en œuvre du SAGE s'articule autour de trois volets : son application réglementaire, sa mise en œuvre opérationnelle et son suivi et son évaluation.

1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant et objectifs du SAGE révisé



Le SAGE révisé, est guidé par une notion transversale, celle d'une gestion intégrée de bassin versant. Ceci signifie que toutes les mesures du SAGE, dispositions et actions en découlant, sont systématiquement appréhendées à l'échelle du bassin versant de l'Huisne : amont / aval, rivière Huisne / affluents, cours d'eau / milieux connectés, usages / états de la ressource, etc.

De plus, les mesures du SAGE révisé sont élaborées en recherchant la cohérence entre les politiques publiques "eau" et celles relatives à la "planification des territoires". C'est-à-dire que le SAGE veille à ne pas créer des difficultés, voire des contradictions.

Cette ligne est également déclinée dans le mode de gouvernance du SAGE révisé et son animation, puisque les acteurs locaux sont privilégiés à tous les niveaux, des organismes et institutions présents à l'échelle du bassin versant, à la commune, échelon principal pour une diffusion massive et en proximité des mesures du SAGE révisé.

Un socle renforcé

Dans le contenu du SAGE révisé, les fondements sont déclinés par l'inscription d'un socle renforcé, qui contient le volet de la connaissance et celui de la sensibilisation.

Unaniment, les acteurs du SAGE réitèrent la nécessité de détenir collectivement un niveau de connaissance fiable, actualisé et partagé. La connaissance permet de comprendre des phénomènes, d'objectiver des situations, de prendre conscience d'enjeux nouveaux pour, au final, proposer et mettre en œuvre des dispositions et des actions adaptées.

La connaissance ne suffit pas si elle n'est pas associée à un volet sensibilisation. Cette sensibilisation vise bien entendu tous les publics, tous les sujets (cf. la gestion intégrée de bassin versant), grâce à des outils variés (support matériel et numérique) et des événements associés (forum, réunion locale par exemple).

Trois piliers prioritaires d'intervention

L'érosion est l'un de ces piliers, ou plus précisément la lutte contre les phénomènes érosifs. C'est une problématique avérée et compliquée sur plusieurs secteurs du bassin versant (le Dué et le Narais en Sarthe par exemple, ainsi que sur les territoires plus accidentés dans l'Orne).

L'érosion est un sujet complexe, mais qui a pour intérêt de rassembler la quasi-totalité des acteurs : les agriculteurs pour l'érosion de la terre arable et le transfert des polluants (phosphore notamment), les protecteurs des milieux aquatiques avec la question du colmatage des fonds de rivières et l'entretien des berges, les inondés avec l'enjeu d'infiltration et de rétention de l'eau, les collectivités puisque le sujet renvoie globalement à la définition d'un projet de territoire et à l'aménagement de l'espace, les financeurs qui trouvent là un objet transversal et cohérent d'intervention.

Le bon état des milieux aquatiques constitue un autre pilier, regroupant les enjeux physiques, chimiques et écologiques. Au moment de l'élaboration du Sage de l'Huisne en vigueur, la continuité écologique n'était que peu abordée. Depuis, c'est devenu sur de nombreux bassins versants un sujet sensible, qui ne manque pas d'être déjà présent sur l'Huisne autour de certains ouvrages. Le SAGE révisé ne peut pas faire l'économie de cette thématique, qui passe nécessairement par une mobilisation et des échanges avec toutes les parties. Reconnue comme une instance de concertation efficace, la CLE a un rôle déterminant à tenir.

Enfin, la gestion quantitative de la ressource en eau est posée comme le troisième pilier du SAGE révisé. Il s'agit d'un thème sommairement abordé dans le SAGE de juin 2009, qui selon plusieurs acteurs est à renforcer. L'étude de détermination des volumes prélevables par usages récemment réalisée par la CLE converge dans ce sens. Les axes à explorer concernent la ressource souterraine, au regard de l'alimentation potable et des usages économiques (agriculture, industrie), la ressource superficielle, en raison là aussi de l'usage "eau potable" et la pérennité des prises d'eau du Mans et de La Ferté-Bernard. Par ailleurs, au regard des inondations et des étiages, c'est un enjeu fort dans la perspective du dérèglement climatique. Enfin, c'est un sujet qui nécessite préalablement une connaissance des prélèvements, une estimation fine des besoins en eau, le tout corrélé à la question des consommations/restitutions (sur le bassin, hors territoire, etc.) et au respect des besoins de la vie aquatique.

Deux axes majeurs, complémentaires de la réussite des piliers

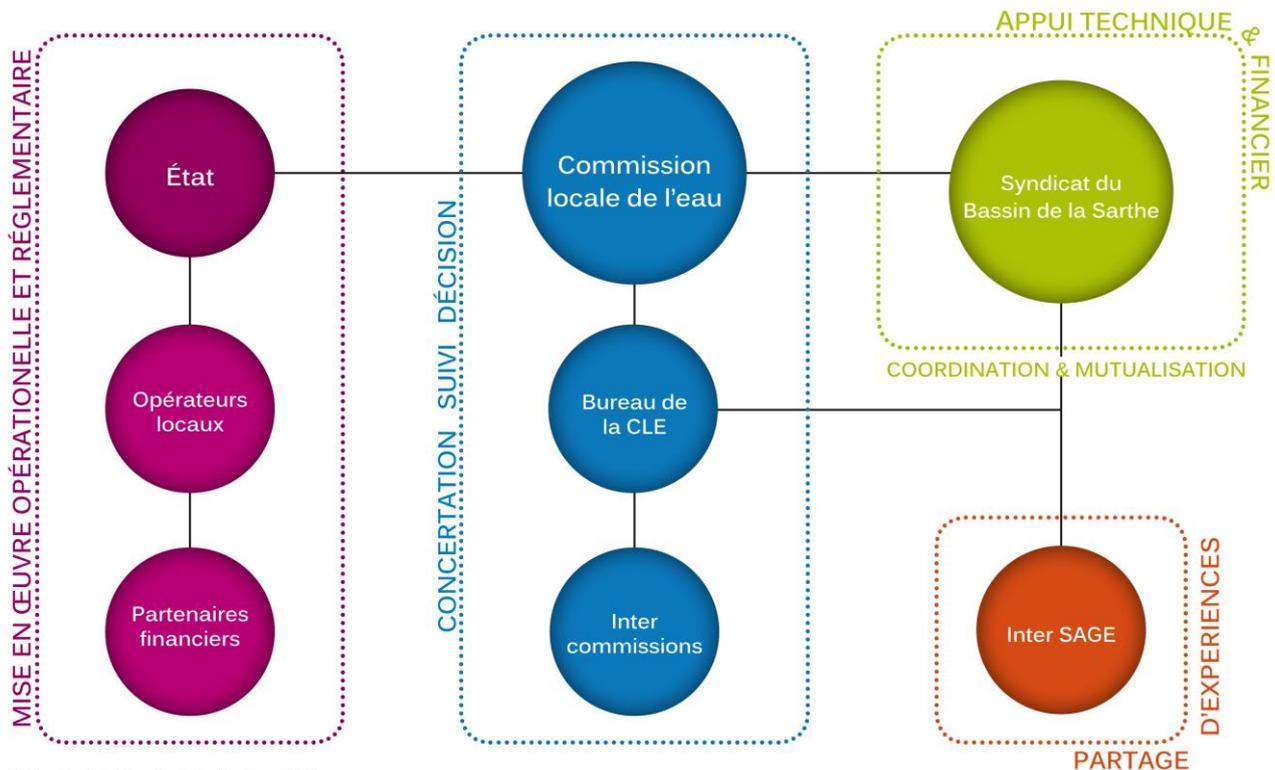
Sans minorer les enjeux inondations et pollutions diffuses, les membres de la CLE considèrent qu'ils sont aussi en partie dépendants de la réussite des piliers. Un territoire avec des phénomènes érosifs très limités, des milieux aquatiques en bon état, une ressource en eau maîtrisée quantitativement ne peuvent qu'être profitables à la lutte contre les inondations et la protection des populations, ainsi qu'à la maîtrise des impacts des pollutions diffuses.

Il n'en reste pas moins que ces deux axes trouvent des déclinaisons directes dans le SAGE révisé. Concernant les inondations, le SAGE révisé doit prendre en compte la directive inondations de 2007, transposée en droit français en 2010 et 2011, ainsi que la loi du 30/07/2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

De plus, il convient de passer à l'acte concernant les zones d'expansion, dans une approche globale du territoire et des politiques publiques.

Concernant les pollutions diffuses, ceci reste des sujets fortement inféodés aux SAGE de manière générale, mais l'approche semble devoir être précisée pour le SAGE révisé au-delà de la réduction des pollutions azotées et pesticides. Concernant les substances dangereuses et les substances médicamenteuses, elles font partie des pollutions diffuses, sachant qu'à ce jour, les études et les recherches n'en sont qu'au commencement.

1.5 – Organisation mise en place



La mise en œuvre et la révision du SAGE sont assurées par la CLE (58 membres) et son bureau (22 membres).

Trois commissions thématiques avaient été mises en place au cours de l'élaboration du SAGE. Les premiers travaux de révision du SAGE ont mis en exergue la nécessité de travailler de manière transversale sur les enjeux de l'eau du bassin versant. C'est pour cela que ces commissions sont désormais réunies en une seule dénommée « intercommission ». Celle-ci permet d'associer le plus grand nombre d'acteurs du bassin versant aux travaux de la CLE. Au besoin, des groupes de travail spécifiques peuvent être réunis ponctuellement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la structure porteuse du SAGE est le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS). Syndicat mixte fermé depuis le 1^{er} juillet 2018, le SBS a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire (le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval) en impulsant, facilitant et concourant à leur gestion cohérente durant leurs phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision.

A ce titre, il des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants.

- 1^o) Études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE
- 2^o) Études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

Le SBS est administré par un comité syndical composé de 47 délégués élus en leur sein par les 16 intercommunalités membres. Son président est M. Daniel CHEVALIER (Communauté de communes du Pays Sabolien, vice-président de la CLE Sarthe Aval). Ses vice-présidents sont M. Pascal DELPIERRE (Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, président de la CLE Sarthe amont), M. Michel ODEAU (Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, président de la CLE Huisne) et M. Marcel MORTREAU (Communauté urbaine Le Mans Métropole)

En mai 2022, l'arrêté préfectoral modifiant les statuts du syndicat a acté l'adhésion des Communautés de communes du Pays Fléchois (72), de la Vallée de la Haute Sarthe (61), des Collines du Perche Normand (61) et du Pays de Mortagne-au-Perche (61).

Au 31 décembre 2022, les 20 intercommunalités membres du SBS sont :

- Communauté de communes Sud Sarthe.
- Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.
- Communauté de communes du Pays Fléchois.
- Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe.
- Communauté de communes du Cœur du Perche.
- Communauté de communes des Collines du Perche Normand.
- Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche.
- Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois.
- Communauté de communes du Perche.
- Communauté de communes du Sud Est Pays Manceau.
- Communauté de communes Loué Brûlon Noyen.
- Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.
- Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.
- Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.
- Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.
- Communauté de communes Maine Saosnois.
- Communauté de communes du Pays Sabolien.
- Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.
- Communauté de communes du Val de Sarthe.
- Communauté urbaine Le Mans Métropole.



EPCI-FP MEMBRES DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE



COMMISSION LOCALE DE L'EAU • SAGE HUISNE

Syndicat du Bassin de la Sarthe
 1 Place Saint Léonard • 72130 Saint-Léonard-des-Bois
 Tél. 02 33 82 22 72 • contact@bassin-sarthe.org
www.bassin-sarthe.org

Depuis le 1^{er} avril 2021, le siège administratif du SBS est situé à Saint-Léonard-des-Bois, dans l'ancien presbytère réhabilité. Par ailleurs, M. Clément BUJISHO, a été recruté en juillet 2022 pour un contrat de projet de trois ans pour élaborer le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin de la Sarthe Aval. Depuis début 2021, il était chargé du suivi du programme de recherche "ICRA" (Impacts Cumulés des Retenues sur les Milieux Aquatiques) sur le bassin de la Sarthe Aval.

En 2022, le syndicat compte 7 agents (7 ETP).

Les missions des agents sont organisées autour de l'administration générale du syndicat, la gestion des bassins versants, l'analyse territoriale via le système d'information géographique et la communication. Pour répondre au mieux à sa mission d'appui au territoire, le SBS dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées, dans les domaines de l'agronomie, de la qualité de l'eau, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale. Ces moyens sont mutualisés pour les trois SAGE.

Enfin, la recherche de cohérence avec les SAGE Sarthe amont et Sarthe aval (portés également par le SBS) se traduit par les instances de partage d'expériences (inter CLE, réseaux techniques...) mises en place dans le cadre de l'Inter SAGE.

2 – PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2.1 – Séance plénière de la CLE

Trois séances plénières de CLE se sont tenues en 2022.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
06/01/2022 Visio-conférence	30/58 (51,7%) dont : - Collège des élus : 15/29 (51,7%) - Collèges des usagers : 11/18 (61,1%) - Collège de l'État : 4/11 (36,4%)	- Adoption du rapport d'activité de la CLE. - Adoption des conclusions de l'actualisation de la connaissance des prélèvements sur le bassin de la Parence et des pistes d'actions proposées. - La CLE acte l'état d'avancement du projet de méthanisation de La Ferté-Bernard et les réponses apportées aux observations du bureau de la CLE du 18/03/2021. Elle acte aussi la particularité du projet au regard de l'application de l'article 3 du règlement du SAGE et son caractère dérogatoire.
Ordre du jour :		
1 – Présentation du rapport d'activité 2021 de la CLE. 2 – Présentation de l'avancement de la démarche PAPI sur le bassin de la Sarthe : zoom sur le bassin de l'Huisne.		3 – Présentation de l'actualisation de la connaissance des prélèvements sur le bassin de la Parence. 4 – Projet d'unité de méthanisation à La Ferté-Bernard : Etat d'avancement

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
30/05/2022 Cherré-au	28/58 (48,3%) dont : - Collège des élus : 15/29 (51,7%) - Collèges des usagers : 10/18 (55,5%) - Collège de l'État : 3/11 (27,3%)	- Consciente que la lutte contre le réchauffement climatique passe par une transition énergétique visant à baisser de manière significative les émissions de carbone et compte tenu du contexte international qui oblige à développer l'indépendance énergétique de la France, la CLE est favorable à ce que ce type de projet d'intérêt collectif de méthanisation puisse être mis en œuvre sur le site de la Monge à La Ferté-Bernard. Toutefois, elle réaffirme son souhait de ne pas mettre en révision le SAGE et en particulier son règlement.
Ordre du jour :		
1 – Projet d'unité de méthanisation de La Ferté-Bernard : Positionnement de la CLE. 2 – Réduction des déficits sur le bassin de la Parence : Présentation du programme d'actions.		3 – Présentation du projet d'implantation du nouveau siège de Sarthe Habitat au Mans (Global Solutions & Engineering).

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
19/10/2022 Villaines-la-Gonais	25/58 (43,1%) dont : - Collège des élus : 11/29 (40%) - Collèges des usagers : 12/18 (66,6%) - Collège de l'État : 2/11 (18,2%)	- Pôle européen du cheval : la CLE est favorable à ce que le prélèvement par forage sur la nappe d'accompagnement du Merdereau soit régularisé. Elle demande qu'il soit exclusivement limité à l'abreuvement des chevaux pour 5000 m ³ /an maximum. Elle demande que ce point de prélèvement soit régulièrement contrôlé par les services de l'Etat. Pour ce qui de l'arrosage des pistes, la CLE encourage la poursuite de recherche de mesures d'économie d'eau et de réutilisation des eaux pluviales. Les volumes manquants pourront être prélevés sur l'Huisne. - Avis défavorable (projet non conforme au règlement du SAGE) à la création d'une réserve en forêt de La Pierre. - Avis favorable au Contrat territorial de l'Huisne Amont. - Demande de Monsieur le Préfet de la Sarthe de réviser de le SAGE pour permettre la réalisation du projet de méthanisation de La Ferté-Bernard : la Commission locale de l'eau maintient sa position du 30/05.
Ordre du jour :		
1 - Information sur le projet de barreau de liaison entre l'échangeur de l'A11 et la RD323 à Connerré et ses mesures compensatoires. 2 - Pôle européen du cheval : Demande de régularisation d'un forage à Sillé-le-Philippe (72). 3 - Forêt de La Pierre (Coudrecieux, Montailly - 72) : Demande de création d'une réserve pour la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI). 4 - Demande d'avis : Contrat territorial de l'Huisne Amont (2023-2025).	5 - Ressource en eau et milieux aquatiques : Retour sur l'été 2022. 6 - Information sur les conclusions de l'évaluation nationale sur les SAGE. 7 - Information sur la demande de reconnaissance du Syndicat du Bassin de la Sarthe en Etablissement public territorial de bassin. 8 - Projet de méthanisation de La Ferté-Bernard : Examen de la demande de Monsieur le Préfet de la Sarthe de réviser le SAGE.	

2.2 - Réunions du bureau de la CLE

Aucune réunion de bureau de CLE n'a été organisée en 2022.

2.3 – InterSAGE

Réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
22 novembre 2022 Joué en Charnie (72)	43 personnes présentes.	Journée dédiée aux plans d'eau et à l'étiage 2022.
Ordre du jour :		
Thématique "plans d'eau" :		
<ul style="list-style-type: none"> • Conclusions de l'étude OFB des Impacts Cumulés des Retenues sur les Milieux Aquatiques • Protocoles de suivis des milieux aquatiques avant/après travaux sur plans d'eau • Retour d'expérience : Ouvrage du Mêle-sur-Sarthe 		
Sécheresse 2022 et suivis associés :		
<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de l'été 2022 • Réseaux de suivi de la DREAL (hydrométrie) et de l'OFB (réseau ONDE) • Réflexion complémentaire au réseau ONDE par le syndicat de bassin versant Huisne Sarthe Après-midi : Visite sur sites des travaux engagés et prévus. 		
Visite sur site de deux travaux par le Syndicat mixte Vègre, Deux-Fonts, Gée :		
<ul style="list-style-type: none"> • Effacement de plan d'eau • Restauration de la continuité écologique 		



Conférence des présidents

Pour la première fois, une "Conférence des présidents" a été organisée le 2 mai 2022. Cette instance d'échange réunit le Président du SBS et ses vice-présidents, les Présidents des Commissions locales de l'eau et leurs vice-présidents respectifs. Il est l'occasion de faire le point sur les dossiers d'actualité relatif à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations du bassin de la Sarthe. A l'issue de cette première conférence, il a été demandé à l'équipe du SBS que la question des haies soit traitée dans le bulletin d'information MES'SAGES et la Journée de l'eau.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
2 mai 2022 à Saint Léonard des Bois (72)	9 personnes	Échanges sur des thématiques d'actualité
Ordre du jour :		
1 – Gouvernance GEMAPI et lutte contre le phytophthora de l'aulne 2 – L'évaluation nationale des SAGE 3 – L'enjeu quantitatif à l'échelle du bassin de la Sarthe 4 – La prévention des inondations 5 – La non-conformité en eau potable : dépassement en métolachlore 6 – Les outils et projets de sensibilisation		

2.4 – Les avis de la CLE et de son bureau

L'article 6 de ses règles de fonctionnement précise que « la CLE donne mandat à son bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie. Néanmoins, lorsque cela est impérativement jugé nécessaire, le président peut être amené à réunir la CLE ». Pendant la période d'urgence sanitaire et à défaut de pouvoir réunir la CLE ou son bureau, les avis ont été établis par le Président de la CLE avec l'appui de la cellule d'animation.

Les avis sont disponibles auprès du SBS ou consultables à l'adresse suivante : <https://www.bassin-sarthe.org/les-avis-rendus-par-les-cle.html>

En 2022, 13 dossiers ont été transmis à la CLE.

4 pour avis :

- Barreau de liaison A11 / RD 323 sur Connerré et Beillé : avis favorable.
- Pôle européen du cheval, régularisation d'un forage et nouvelle ressource : avis favorable
- Forêt de La Pierre (Coudrecieux, Montaillé - 72), Création d'une réserve pour la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) : avis défavorable
- Contrat territorial de l'Huisne Amont (2023-2025) : avis favorable.

2 projets pour recueillir les observations de la CLE en amont de dépôt de dossiers d'autorisation "loi sur l'eau" :

- Projet d'unité de méthanisation de La Ferté-Bernard (CVE).
- Projet de siège social de Sarthe Habitat sur les bords de l'Huisne (GSE)

Aucun document d'urbanisme n'a été soumis à l'avis de la CLE en 2022.

Concernant les dossiers de déclaration (7) "loi sur l'eau", le détail est le suivant :

- Rejet d'eaux pluviales (rub. 2.1.5.0.) : 2 dossiers ;
- Consolidation et protection de berges (rub. 3.1.4.0.) : 2 dossiers ;
- Restauration de cours d'eau : 1 dossier ;
- Modification de profil d'un cours d'eau (rub. 3.1.2.0.) : 1 dossier ;
- Sondage, forage (rub. 1.1.1.0.) : 1 dossier.

Il est précisé que les dossiers de déclaration sont adressés pour information à la CLE. Son avis n'est pas sollicité dans le cadre de la procédure "loi sur l'eau". La liste des dossiers reçus est disponible auprès de la cellule d'animation de la CLE.

3 - AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

3.1 – L'analyse territoriale et le système d'information géographique

Réalisations mutualisées au niveau des trois SAGE :

- Reprise de la construction du tableau de bord commun au 3 SAGE, 4 thématiques, 23 indicateurs, création/test de fiche de synthèse.
- Mise en place d'un partenariat avec Data-Terra pour l'acquisition (gratuite dans la limite de 4000km² annuel) de données satellites, test du dispositif avec l'étude ICRA sur 2 bassins versants avec l'acquisition de données en hiver (peu fréquent) pour la télédétection de plan d'eau.
- Cartographie pour la constitution du dossier EPTB (13 cartes actualisées ou créées).
- Cartographie et analyse de données pour le dossier de Programme d'Etudes Préalable au PAPI du bassin de la Sarthe.
- Actualisation et transmission des données relatives aux zones humides au Forum des Marais Atlantiques. Création d'un fichier QGIS pour faire un point sur l'avancement de la collecte des données zones humides sur le territoire du SBS puis envoi de la liste au Forum des Marais Atlantiques pour fournir les données manquantes.

Sur le bassin de l'Huisne :

- Actualisation de l'étude quantitative sur le bassin de la Vive-Morte Parence : Collecte, traitement, analyse des données et cartographie (8 cartes).
- Prises de vue avec le drone : Sources de l'Huisne, retenue d'écrêtement de la Flonerie (Margon – Arcisses).

3.2 - Suivi des projets et participation aux divers groupes de travail

- GEMAPI
 - o COPIL de l'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion à l'échelle de la masse d'eau du Montreteau (SBVHS).
 - o COPIL de l'étude bocage sur Saint Michel de Chavaignes (SBVHS, Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire)
 - o COPIL de l'étude de restauration de la continuité écologique de l'Huisne dans la traversée du Mans (Le Mans Métropole)
 - o COPIL de l'étude de restauration de la continuité écologique de l'Huisne au droit du barrage de l'Epau (Le Mans Métropole)
 - o COPIL de l'étude de restauration de la continuité écologique sur le Dué (SBVHS)
 - o COPIL lutte contre l'érosion sur le bassin du Dué (gestion des sols) (SBVHS, APAD Perche)
 - o COPIL de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit du barrage de Champagné (Commune de Champagné)
 - o Suivi de la structuration de la gouvernance GEMAPI sur le bassin amont de l'Huisne (PNR Perche et communautés de communes concernées)
- Agriculture, gestion quantitative
 - o Comités sécheresse (arrêté cadre sécheresse) (DDT de la Sarthe et de l'Orne)
 - o COPIL des Aires d'Alimentation de Captages du département de l'Orne (SDE de l'Orne) et de la Sarthe
 - o COPIL du GIEE du Perche (Chambre d'agriculture de Normandie)

- SDAGE/SAGE/Contrat/Police de l'eau
 - o Groupe de travail sur la cartographie des cours d'eau (DDT de la Sarthe)
 - o Réunion des présidents de CLE (Comité de bassin Loire-Bretagne)
 - o Réseau des animateurs de SAGE Pays de la Loire (DREAL Pays-de-la-Loire)
 - o Réseau des animateurs de SAGE et de contrats Centre Val de Loire (Région Centre Val de Loire)
 - o Réseau des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne (Agence de l'eau Loire Bretagne)
 - o Groupe de travail national SAGE (Ministère de la transition écologique et solidaire)
 - o COPIL de l'étude d'évaluation des SAGE (Ministère de la transition écologique et solidaire)
 - o Séminaire national SAGE (Ministère de la transition écologique et solidaire)
 - o Assises nationales des risques naturels majeurs (Ministère de la transition écologique et solidaire)

4 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SAGE

4.1 - Contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE

L'année 2021 est la treizième année effective de la mise en œuvre du SAGE, et la cinquième du SAGE révisé. Dans ce cadre la CLE, avec l'appui de sa structure porteuse a pu suivre plusieurs projets.

Contrat territorial Eau Huisne Aval (2020-2022)

Le Contrat territorial Eau 2020-2022 préparé entre le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et l'Etat associait initialement 13 partenaires et acteurs principaux.

Les signataires du contrat ont convenu d'un programme d'actions qui porte principalement sur la protection et la réhabilitation des milieux aquatiques, la lutte contre l'érosion des sols et l'optimisation quantitative de la ressource en eau.

Leur coût prévisionnel est évalué à 4 495 365 euros et la part de financement public est estimée à :

- 2 452 483 € de subvention de l'Agence de l'eau, soit 56,5% des dépenses éligibles sur 3 ans ;
- 893 958 € de subvention de la Région, soit 19,9% des dépenses éligibles sur 3 ans ;

La part de financement des différents porteurs représente 1 058 924 €, soit 23,6% des dépenses prévisionnelles.

C'est le SBS, structure porteuse des SAGE des bassins de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe Aval, qui assure le pilotage du contrat.

En 2022, deux COPIL ont été organisés à Villaines-la-Gonais. L'occasion pour chaque maître d'ouvrage de présenter l'avancement des actions de préparer l'année 2023, dite année transitoire du contrat.

Contrat territorial Eau Huisne Amont (2023-2025)

A l'initiative des Communautés de communes et du Parc naturel régional du Perche, plusieurs groupes de travail ont été réunis en 2022 pour consolider un programme d'actions multipartenarial et multithématique, qui sera à la base d'un contrat territorial couvrant le bassin de l'Huisne Amont (61-28) de la ressource en eau. Pour ce projet de contrat, la Commission locale de l'eau a rendu un avis favorable et le SBS a été désigné comme structure assurant le pilotage du contrat. Cette année de préparation du contrat a aussi été l'occasion d'organiser la gouvernance GEMAPI sur cette partie du bassin versant.

Appui et conseil aux collectivités du bassin versant

Collectivités	Objet
Communauté de communes de Val-au-Perche/Commune de Val au Perche (61)	Aide à la rédaction d'un cahier des charges pour l'étude inondation/ruissellement sur la commune de Val-au-Perche
Entente des intercommunalités du haut bassin de l'Huisne (61 et 28)	Transmission des données sur les enjeux inondations sur le haut bassin de l'Huisne dans le cadre de la structuration GEMAPI
Commune de Connerré (72)	Echanges sur les compétences/responsabilités communales en matière de prévention et gestion du risque inondation
Syndicat du bassin versant Huisne Sarthe (72)	Aide à la création d'une base de données style « Enquet'eau » mais avec plus de point de collecte
	Création et partage du MNT 1m pour le territoire du syndicat

	Réalisations de prises de vue avec le drone sur plusieurs secteurs du bassin de l'Huisne en vue d'un comparatif avant/après travaux
	Aide à la récolte de données concernant le risque inondation pour l'étude de restauration de la continuité écologique du Dué
	Réalisation de jaugeages hydrauliques pour mesurer la répartition des débits au droit d'une zone de travaux sur le Narais à Challes
	Réalisation de prise de vue avec le drone post travaux sur la Narais à Challes
Commune de La Ferté-Bernard (72)	Poursuite des échanges pour lancement de l'étude de mise en sécurité du site du Quincampoix dans le cadre du CT Eau Huisne Aval.

5 – ACTIONS DE COMMUNICATION

5.1 – Les publications

MES'SAGES, le bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne

Le 6^e numéro de MES'SAGES a été diffusé en octobre 2022. Le dossier portait cette année sur la thématique des haies. Pour rappel ce bulletin d'information regroupe les projets des trois Commissions locales de l'eau (CLE) et ceux du Syndicat du Bassin de la Sarthe. Il est édité à 800 exemplaires et diffusé aux membres des CLE, du comité syndical, aux collectivités du bassin versant et aux partenaires techniques et financiers.

Les newsletters

En 2022, 4 numéros de la Lettre Web d Syndicat du Bassin de la Sarthe a été adressée à près de 1 500 destinataires :

- Lettre Web du 14 janvier 2022
- Lettre Web du 17 mai 2022
- Lettre Web du 7 juillet 2022
- Lettre Web du 10 novembre 2022

5.2 – Le site Web : www.bassin-sarthe.org

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la CLE et les informations sur le SAGE sont relayées sur le site portail du Syndicat du Bassin de la Sarthe : www.bassin-sarthe.org. Au-delà de nouveautés sur l'ergonomie et le contenu, ce site est dit "responsive", c'est-à-dire adapté au format mobile (smartphone et tablette).

Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants pour 2022 :

- Nombre de visites : 10 108 ;
- Nombre de pages vues : 22 462 ;
- Durée moyenne d'une visite : 2'01".

5.3 – Information et sensibilisation

Interventions extérieures

- Intervention lors de l'Atelier sous régional Afrique de l'Ouest (Dakar, Sénégal) organisé par l'OIEAU et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (16/03) : de la planification aux outils de programmation (V. Toreau).
- Intervention lors de la conférence d'échanges entre les Agences de bassins du Brésil organisée par l'OIEAU et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (09/06) : les outils de la planification et de la concertation (V. Toreau).
- Intervention lors du Séminaire national SAGE organisé par le Ministère de l'environnement et de la transition écologique et l'OIEAU (04/10) : articulation entre le SAGE et l'outil PAPI (V. Toreau).
- Intervention auprès de la MFR des Forges à La Ferté-Bernard (06/10) (M. Odeau, V. Toreau, R. Barbé).
- Intervention lors de la formation des commissaires enquêteurs 72 et 53 (24/11) sur la loi climat et résilience et l'objectif ZAN 2050 (V. Toreau).

Relations avec les médias

- 2 interventions France Bleu Maine : Journée mondiale de l'eau, émission les Experts (V. Toreau).

- 3 interventions Le Mans TV (C. Bujisho, R. Barbé)
- Retour presse suite au COPIL PAPI et évolution de la sécheresse.

La 6^e Journée de l'eau (07/12/2022)

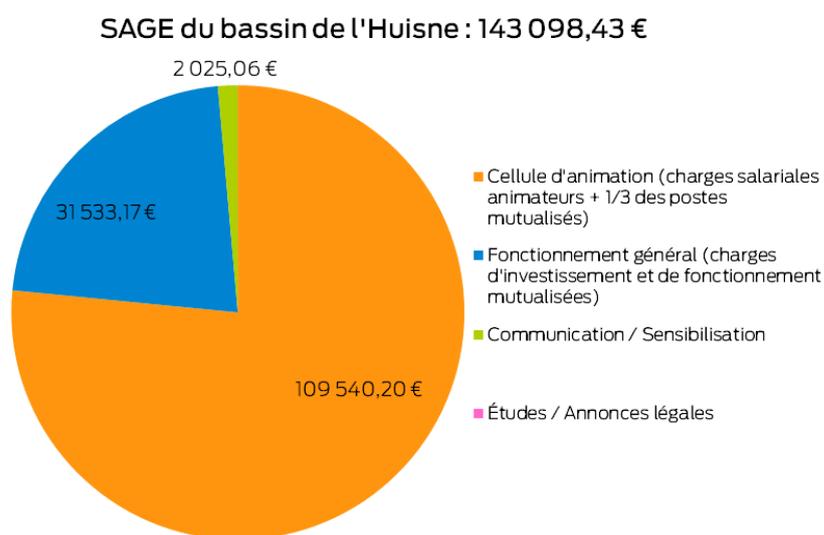
Cette 6^e journée de l'eau, organisée par le Syndicat du Bassin de la Sarthe et à destination des élus du territoire (CLE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval ainsi que Comité Syndical du SBS) avait pour thème: "la haie, utile pour l'eau". La première journée du 7 décembre, à Roëzé sur Sarthe a permis de réunir plus d'une trentaine de personnes.

Le programme de ce temps d'échange était le suivant :

- Les différentes fonctions de la haie, en quoi est-elle utile pour l'eau ?
- Préservation des haies : réglementations et accompagnements
- Table ronde. Du diagnostic bocager à la préservation
- Visite sur site : chaudière collective à bois déchiqueté et chaudière collective à granulés.

La seconde journée, initialement prévues le 15 décembre à Nogent le Bernard a dû être reportée en raison des conditions météorologiques au 25/01/2023.

6 – BUDGET ET FINANCEMENT



6.1 – Cellule d'animation du SAGE

En 2022, l'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités la CLE est constituée de quatre agents représentant 1,5 ETP :

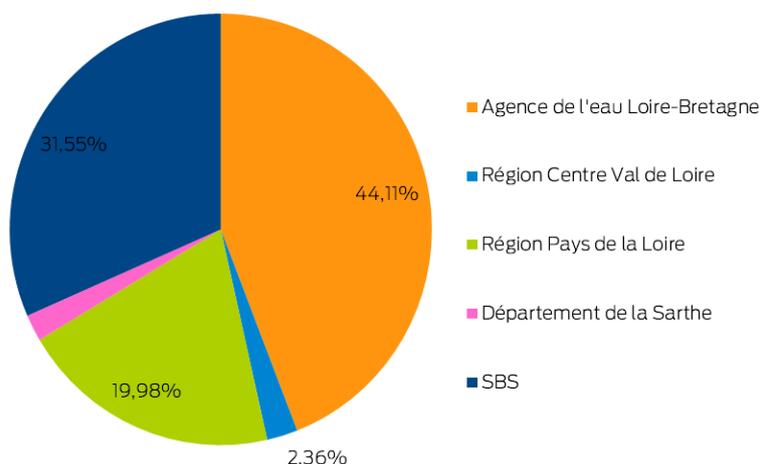
- 0,8 ETP animateur de SAGE.
- 0,1 ETP chargé de mission "Planification de la Prévention des inondations".
- 0,27 ETP chargé de mission "SIG, analyse territoriale".
- 1/3 ETP gestionnaire administratif et comptable.

Les charges salariales de la cellule d'animation représentent 88 086,35 €. Les charges de fonctionnement général représentent 19 622,60 €.

En 2022, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, le Syndicat du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et des Conseils régionaux des Pays de la Loire, du Centre, Val de Loire et du Département de la Sarthe.

Sur l'exercice 2022, la cellule d'animation (salaires et charges de fonctionnement général) du SAGE est financée à 68,45%. L'autofinancement du SBS est constitué des contributions des 20 intercommunalités membres et des résultats de fonctionnement reportés et d'opérations d'ordre budgétaire.

SAGE du bassin de l'Huisne : 160 198,41 €



6.2 – Actions de communication et outils mutualisés

En 2022, les travaux d'impression mutualisés ainsi que l'organisation de la 6^e journée de l'eau ont coûté 2 861,94 €.

Par ailleurs, les outils SIG mutualisés ont coûté 1 348 €.

Au final, les coûts ramenés pour le SAGE Huisne s'élèvent à 1403,31 €

7 – ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

Analyse et bilan

En 2023, les débats de la Commission locale de l'eau ont été essentiellement concentrés sur le projet de méthanisation de La Ferté-Bernard et la nécessité de mettre en révision le SAGE pour permettre ce projet.

Le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE a été au cœur de cette année avec la poursuite du CT Eau Huisne Aval et la préparation du Contrat territorial de l'Huisne Amont. Ainsi, la cellule d'animation a participé et contribué à de nombreux comités de pilotages et autres groupes de travail.

Le suivi de l'étiage 2022 fut l'un des événements majeurs de l'année avec de multiples réunions de gestion de crise organisées par les différentes préfetures.

Comme les années précédentes, la cellule d'animation a poursuivi sa mission d'appui et de conseil aux collectivités et aux structures exerçant la compétence GEMAPI.

Enfin, cette année 2022 a été marquée par la nécessité d'assurer l'intérim de l'animation du SAGE Sarthe Aval pendant 9 mois. Intérim assuré par l'ensemble des agents du SBS.

Principales perspectives 2023

- Préparer le renouvellement complet de la Commission locale de l'eau (échéance en novembre 2023).
- Installer le Comité de pilotage du Contrat territorial de l'Huisne Amont.
- Finaliser le programme d'action du Contrat territorial Eau 2024-2026.

Le Président de la
Commission locale de l'eau,
Michel ODEAU